

ALPES MARITIMES



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

RECUEIL DES
ACTES ADMINISTRATIFS

N° 74 du 25 mars 2016

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES MARITIMES**

N° 74 du 25 mars 2016

SOMMAIRE

Délibérations prises par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes **pages**

Séance du conseil d'administration du 10 mars 2016 3

Arrêtés

Groupement fonctionnel opérations/prévision

Arrêté SDIS n°16-1079 fixant la liste des agents spécialisés du groupe de sauvetage animalier pour l'année 2016 du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes 5

Arrêté SDIS n°16-1080 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés en sauvetage aquatique du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes premier semestre 2016 8

Arrêté SDIS n°16-1081 fixant la liste des agents spécialisés groupe d'investigation et de reconnaissance pour le premier semestre de l'année 2016 du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes 12

Arrêté SDIS n°16-1082 fixant la liste des agents de la cellule mobile d'intervention radiologique pour le premier semestre de l'année 2016 du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes 16

Arrêté SDIS n°16-1083 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés en « recherche de personnes ensevelies » de l'unité d'intervention cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2016 20

Arrêté SDIS n°16-1084 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile du département des Alpes-Maritimes pour le premier semestre 2016 23

Arrêté SDIS n°16-1085 fixant la liste des agents de la cellule « risques chimiques et biologiques » pour l'année 2016 du service départementale d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes 27

Arrêté SDIS n°16-1086 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés en sauvetage déblaiement du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2016 31

Service de santé et de secours médical

Arrêté SDIS n°16-1489 relatif à l'élaboration d'une liste de personnel du service de santé et de secours médical du SDIS 06, habilité au contrôle des défibrillateurs à usage du grand public 36

Article R. 1424-17 du code général des collectivités territoriales : le dispositif des délibérations et des actes du président, qui ont un caractère réglementaire, sont publiés dans un recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours ayant une périodicité au moins semestrielle.

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes : www.sdis06.fr

Le contenu intégral des délibérations et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur demande au siège de l'établissement, 140, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à Villeneuve-Loubet.

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

16-18 Régime de travail des sapeurs-pompiers professionnels en sections opérationnelles

Le conseil d'administration a adopté le nouveau régime de travail des sapeurs-pompiers professionnels en sections opérationnelles.

16-19 Régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels - indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Le conseil d'administration a approuvé les modifications du régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels (IAT).

16-20 Autorisation d'ester en Conseil d'Etat

Le conseil d'administration a approuvé, confirmé et ratifié la décision d'ester en justice et de désigner un avocat auprès du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation pour l'exercice du pourvoi en Conseil d'Etat relatif au régime de travail des sapeurs-pompiers professionnels en sections opérationnelles.

16-21 Marchés publics : composition de la commission d'appel d'offres et plates-formes électroniques

Le conseil d'administration a décidé :

- de désigner, conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics :
 - * **président de la commission d'appel d'offres** : M. Jean THAON, représentant de M. le président du conseil d'administration,
 - * **en qualité de titulaires** : M. Gérard MANFREDI, M. Francis TUJAGUE, Mme Marie BENASSAYAG, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP et Mme Michèle OLIVIER ;
 - * **en qualité de suppléantes** : Mmes Anne SATTONNET, Marie-Louise GOURDON, Anne-Marie DUMONT, Vanessa SIEGEL et Josiane PIRET,
- de mettre fin à la prestation de profil d'acheteur auprès du SICTIAM et de poursuivre, pour cette prestation, directement avec l'opérateur « marchés-sécurités.fr ».

16-22 Protocoles d'accord financier avec le centre hospitalier universitaire de Nice

Le conseil d'administration a approuvé les deux protocoles d'accord financiers avec le CHU de Nice et autorisé M. le président du conseil d'administration à les signer.

16-23 Convention avec la Métropole Nice Côte d'Azur relative à l'organisation des mesures de lutte contre l'incendie durant le creusement du tunnel de la ligne 2 du tramway

Le conseil d'administration a :

- adopté les dispositions liées à l'organisation des mesures de lutte contre l'incendie durant le creusement du tunnel de la ligne 2 du tramway,
- autorisé M. le président du conseil d'administration à signer avec la Métropole Nice Côte d'Azur, la convention ainsi que tout avenant s'y rapportant.



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

NICE, LE 18 FEV. 2016

CABINET DU PREFET
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL OPERATIONS

AFFAIRE SUIVIE PAR : CAPITAINE GIORDANO
YG/CB

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

Arrêté S.D.I.S. N° 161079

fixant la liste des Agents Spécialisés du Groupe de Sauvetage Animalier pour l'année 2016
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes Maritimes

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le décret N° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2006-220 du 23 février 2006 relatif à l'emploi des projecteurs hypodermiques ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels;

TOUTE CORRESPONDANCE DEVRA ETRE ADRESSEE IMPERSONNELLEMENT A

"M. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS"
140, Avenue Maréchal de Lature de Tassigny - B.P. N°99 - 06271 Villeneuve Loubet Cedex
Téi. : 04 93 22 76 00 Télécopie : 04 93 22 92 79

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 1^{er} février 1978 modifié approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurs-pompiers communaux ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 08 août 2013 relatif aux formations des sapeurs pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels;

VU la consigne opérationnelle n° 2008-03 en date du 13 février 2008 concernant les modalités d'engagement des moyens opérationnels de la section spécialisée « Groupe Sauvetage Animalier », dénommée GSA06 ;

SUR proposition du Sous-Directeur chargé de l'organisation opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes :

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle des agents composant le Groupe de Sauvetage Animalier du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes Maritimes pour l'année 2016 les personnels figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté n° 153638 du 21 juillet 2015 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le directeur départemental des services d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes par intérim

Colonel Alain JARDINET

GROUPEMENT FONCTIONNEL OPERATIONS DU SDIS 06
SPECIALITE : GSA 06
LISTE OPERATIONNELLE ANNEE : 2016 (Equipiers - Vétérinaires)

Matricules	Noms	Prénoms	Grades	Niveau/Spé	Affectations
14477	AIMASSO	MATHIEU	SAP1	EQUIP	BAR/LOUP
9199	AUGIER	STEPHANE	CNE	RD/FOR/TIR/EQUIP	BAR/LOUP
11664	BADER	SAMI	VET/CDT	VET/CTD/FOR/TIR	SSSM
8365	BALLAIRE	ALEXANDRE	ADJ	EQUIP	BAR/LOUP
10935	BARDET NEYRIN	NICOLAS	S/C	EQUIP	BAR/LOUP
14469	BOUAROUDJ	THOMAS	SAP1	EQUIP	BAR/LOUP
14458	BRASSELET	PAUL	SAP1	EQUIP/TIR	BAR/LOUP
7297	CHALABREYSSE	YOHANN	A/C	EQUIP	BAR/LOUP
8493	CHAPUIS	PATRICK	ADJ	EQUIP/TIR	BAR/LOUP
12984	CORSE	JEROME	CAP	EQUIP/TIR	BAR/LOUP
11895	DAHAN	ROMAIN	VET/CNE	VET/CTD/FOR/TIR	SSSM
14460	FAVRE	THOMAS	SAP	EQUIP	BAR/LOUP
3447	FERNANDEZ	SEBASTIEN	S/C	EQUIP/TIR	BAR/LOUP
6231	FRAGALE	LOUIS	ADJ	FOR/TIR/EQUIP	GF6
5676	GIORDANENGO	CYRIL	S/C	EQUIP	BAR/LOUP
10358	GOETZ	LAETITIA	S/C	FOR/EQUIP	BAR/LOUP
14188	JOSE	TIMOTHEE	SAP1	EQUIP/TIR	BAR/LOUP
10717	LAUR	ALEXANDRE	SGT	EQUIP/TIR	VENCE
13749	LEFEBVRE	PHILIPPE	CAP	FOR/TIR/EQUIP	BAR/LOUP
11735	LOVERA	ALEXANDRE	SGT	EQUIP/TIR	BAR/LOUP
1561	MESSIAN	MONIQUE	A/C	FOR/TIR/EQUIP	VENCE
9136	MOUETTE	HERIC	LT	EQUIP/TIR	BAR/LOUP
13750	MOURON	ELISE	CAP	EQUIP	BAR/LOUP
11301	PERROT	ADRIEN	S/C	EQUIP	BAR/LOUP
11912	PLOTEGHER	JULIEN	SGT	EQUIP	BAR/LOUP
14648	REGNAULT	JEAN CHRISTOPHE	VET/CNE	VET/CTD/FOR/TIR	SSSM
10718	VIENET	VERONIQUE	VET/LT-COL	VET/CTD/FOR/TIR	SSSM

LEGENDE :

VET : Vétérinaire.
CTD : Conseiller Technique Départemental.
EQUIP : Equipier.
TIR : Tireur télé-anesthésie.
FOR : Formateur.
RD : Responsable Départemental.

Mise à jour le 6 janvier 2016.


Capitaine Stéphane AUGIER
Responsable Départemental du GSA 06.



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

SERVICE DEPARTEMENTAL NICE, LE
D'INCENDIE ET DE SECOURS

18 FEV. 2016

GROUPEMENT FONCTIONNEL OPERATIONS PREVISION

AFFAIRE SUIVIE PAR : CAPITAINE GIORDANO 

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

Arrêté S.D.I.S. N° 161080

fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés en Sauvetage Aquatique
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes Maritimes
Premier semestre 2016

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le décret N° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2006-220 du 23 février 2006 relatif à l'emploi des projecteurs hypodermiques ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 1^{er} février 1978 modifié approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurs-pompiers communaux ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

VU l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant le Guide National de Référence relatif au Sauvetage Aquatique,

VU l'arrêté du 08 août 2013 relatif aux formations des sapeurs pompiers volontaires,

VU l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels;

SUR proposition du Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés en Sauvetage Aquatique de la Sécurité Civile du Département des Alpes-Maritimes pour le premier semestre 2016, les personnels figurant dans la liste annexée au présent arrêté.


ARTICLE 2 :

L'arrêté S.D.I.S. n° 153639 du 21 juillet 2015 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le directeur départemental des services d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes par intérim.



Colonel Alain JARDINET

GROUPEMENT FONCTIONNEL OPERATIONS DU SDIS 06

SPECIALITE: SAUVETAGE COTIER

ANNEE: 2016

RESPONSABLE DEPARTEMENTAL NAUTIQUE REFERENT

MAT	NOM	PRENOM	GRADE	NIVEAU	SAV	SEV	GT ou GF	C.I.S
1 6581	DELIN	DOMINIQUE	LT HC	CT Départemental SAV	OUI	OUI	CENTR E	GT CENTRE

CONSEILLER TECHNIQUE REFERENT

2 7563	OEIL	NICOLAS	ADJ	CT SAV Adjoint Départemental	OUI	OUI	SUD	TOUR
--------	------	---------	-----	------------------------------------	-----	-----	-----	------

LISTE D APTITUDE D OPERATIONNELLE

MAT	NOM	PRENOM	GRADE	NIVEAU	SAV HELICO EC 145	SEV	GT ou GF	C.I.S
3 5123	CANDIA	THIERRY	A/C	CT SAV		OUI	EST	MENTON
4 7209	ROGUE	LAURENT	ADJ	CT SAV		OUI	SUD	MAGNAN
5 3170	VEBER	PHILIPPE	Ltn 2	CT SAV		OUI	OUEST	BOCCA
6 2072	MUDADU	J.MARC	A/C	CT SAV			CENTR	CAGNES/MER
7 10462	CARON	THIERRY	S/C	SAV 3		OUI	SUD	TOUR ROUGE
8 8533	CHAVANY	MICKAEL	ADJ	SAV 3		OUI	CENTR	ANTIBES
9 7058	COLETTI	OLIVIER	S/C	SAV 3			SUD	TOUR
10 7898	DANE	FREDERIC	SGT	SAV 3		OUI	CENTR	ANTIBES
11 9070	DIETRICH	EMMANUEL	S/C	SAV 3		OUI	SUD	TOUR
12 8564	DUPONT	EMMANUEL	S/C	SAV 3	OUI	OUI	OUEST	BOCCA
13 6134	ISAKOVITCH	THOMAS	ADJ	SAV 3		OUI	SUD	TOUR
14 6710	LAJUBERTIE	PATRICK	A/C	SAV 3		OUI	SUD	MAGNAN
15 7558	LARROQUE	DENIS	ADJ	SAV 3		OUI	CENTR	ANTIBES
16 8097	LAVEZAC	JACQUES	Ltn 2	SAV 3			CENTR	VALBONNE
17 8449	LE GUERN	BERTRAND	S/C	SAV 3		OUEST		BOCCA
18 1845	NASO	J. PATRICE	A/C	SAV 3		OUI	SUD	TOUR
19 4700	REVELLY	NOEL	ADJ	SAV 3			EST	GT EST
20 6326	RICHARD	FABIEN	ADJ	SAV 3		OUI	CENTR	ANTIBES
21 6269	ROLLANDIN	FREDERIC	S/C	SAV3			OUEST	BOCCA
22 8023	RONZIER	FREDERIC	S/C	SAV 3	OUI	OUI	OUEST	BOCCA
23 9036	CANDIA	CECILE	SGT	SAV3			EST	MENTON
24 4936	SAES	THIERRY	A/C	SAV 3	OUI	OUI	OUEST	BOCCA
25 2257	SCARSELLI	MARCO	Ltn 2	SAV 3		OUI	CENTR	GT CENTRE
26 3941	SCAZZARI	VICTOR	SGT	SAV 3			CENTR	CAGNES/MER
27 4926	SEMBACH	J.GUILLAUME	S/C	SAV 3		OUI	EST	MENTON
28 4951	SIMON	JAMES	A/C	SAV 3		OUI	CENTR	ANTIBES
30 6271	TARLET	CYRILLE	ADJ	SAV 3			CENTR	ANTIBES
31 6355	TOMATIS	GILLES	SGT	SAV 3			EST	MENTON
32 3999	VANDEWATTYNE	JEAN	A/C	SAV 3			CENTR	CAGNES/MER
33 7939	VILAIN	VINCENT	ADJ	SAV 3		OUI	SUD	FODERE
34 9609	AGOSTINI	PIERRE	S/C	SAV 2			SUD	FODERE
35 7561	ALMERAS	PHILIPPE	A/C	SAV 2		OUI	SUD	TOUR
36 9515	AMIGO	LAURENT	SGT	SAV 2			EST	MENTON
37 8300	AUCLAIR	JOEL	CNE	SAV2		OUI	EM	SDIS
38 6376	BANET	FREDERIC	CNE	SAV 2			OUEST	CI PRV CANNES
39 6945	BANI	YOANN	S/C	SAV 2	OUI	OUI	OUEST	BOCCA
40 11135	BENOIT	ROMAIN	LTN 1	SAV 2			SUD	MAGNAN

41	3785	BERENGER	PATRICE	A/C	SAV 2			CENTR	ANTIBES
42	7419	BERNARD	FLORIAN	S/C	SAV 2			SUD	MAGNAN
43	9161	BERTAZZO	FABIEN	S/C	SAV 2		OUI	SUD	TOUR
44	8374	BERTRON	PATRICE	S/C	SAV 2	OUI		OUEST	BOCCA
45	6624	BOUCHOUICHA	KAYES	SGT	SAV 2	OUI	OUI	OUEST	BOCCA
46	8986	BOUTELOUP	NICOLAS	SGT	SAV 2			EST	MENTON
47	6137	CANAC	J-FRANCOIS	ADJ	SAV 2			CENTR	ANTIBES
48	6982	CANO	RAPHAEL	S/C	SAV 2		OUI	EST	MENTON
49	3777	CAPELLERO	PHILIPPE	Ltn 2	SAV 2			CENTR	BIOT
50	311	CAPONI	BRUNO	ADJ	SAV 2			CENTR	CAGNES/MER
51	3172	CHARPIOT	LUC	LT	SAV2			OUEST	BOCCA
52	4579	COPPOLA	STEPHANE	A/C	SAV 2	OUI	OUI	OUEST	MOUGINS
53	7214	COQUELIN	DANIEL	ADJ	SAV 2		OUI	SUD	TOUR
54	9127	CORNU	OLIVIER	S/C	SAV 2			CENTR	ANTIBES
55	8644	CRIADO	BRUNO	SGT	SAV 2			EST	MENTON
56	9995	DELODDE	JEROME	SGT	SAV2			OUEST	PASTOUR
57	8141	DESBONNETS	DAMIEN	SGT	SAV 2		OUI	SUD	FODERE
58	6583	DEZALDIVAR	DAVID	ADJ	SAV 2			CENTR	ANTIBES
59	8721	DILENARDA	FRANCK	SGT	SAV 2			CENTR	ANTIBES
60	7796	DOUCET	FREDERIC	A/C	SAV 2		OUI	EST	MENTON
61	5749	DRAUSSIN	FABIEN	S/C	SAV 2	OUI	OUI	OUEST	BOCCA
62	11129	DUBOEL	CEDRIC	SGT	SAV 2		OUI	SUD	MAGNAN
63	8624	FABLET	CEDRIC	SGT	SAV 2			SUD	TOUR
64	5350	FINOCHIARO	DANIEL	SGT	SAV 2			CENTR	ANTIBES
65	3740	FRANCHI	ALAIN	A/C	SAV 2	OUI	OUI	OUEST	BOCCA
66	7816	GAZZOLA	SEBASTIEN	S/C	SAV 2	OUI	OUI	OUEST	MOUGINS
67	8933	GIRALT	OLIVIER	S/C	SAV 2			EST	MENTON
69	11701	GRAS	JEROME	S/C	SAV 2		OUI	EST	MENTON
70	9897	IBARBURU	ALEX	SGT	SAV 2			OUEST	PASTOUR
71	5740	JAUFRENEAU	YANN	SGT	SAV 2			OUEST	PASTOUR
72	8980	GLOUSIEAU	VINCENT	S/C	SAV2			OUEST	BOCCCA
73	9854	JUSTICE	ERIC	SGT	SAV2			OUEST	PASTOUR
74	8569	LASLIER	BENJAMIN	S/C	SAV 2			CENTR	ANTIBES
75	320	LAVEDRINE	JEAN PIERRE	A/C	SAV 2			CENTR	CAGNES/MER
76	4654	LUDWINSKI	DIDIER	A/C	SAV 2			OUEST	BOCCA
77	5208	MAURIN	GILLES	A/C	SAV 2	OUI	OUI	OUEST	BOCCA
78	7961	MENNESON	MATTHIEU	ADJ	SAV 2		OUI	CENTR	BIOT
79	187	NIOLLON	Stéphane	Ltn 2	SAV 2			SUD	MAGNAN
80	8212	PAIRE	NICOLAS	S/C	SAV 2			CENTR	ANTIBES
81	4360	PANNUTI	PHILIPPE	CNE	SAV 2		OUI	SUD	MAGNAN
82	8389	PATORET	FREDERIC	S/C	SAV 2	OUI	OUI	OUEST	PASTOUR
83	7677	PETIT	GUILLAUME	S/C	SAV 2			SUD	HANCY
84	7133	POYAC	YANNICK	S/C	SAV 2		OUI	SUD	FODERE
85	12000	PRADERE	CHRISTOPHE	S/C	SAV 2			SUD	MAGNAN
86	10460	PUYO	HENRI	SGT	SAV 2		OUI	EST	MENTON
87	8433	RAMA	YANN	S/C	SAV 2			SUD	HANCY
88	4558	REMOND	DAVID	SGT	SAV 2	OUI	OUI	OUEST	PASTOUR
89	7522	RENAUDOT	JULIEN	SGT	SAV 2			CENTR	ANTIBES
90	6650	RIBERO	CEDRIC	S/C	SAV 2		OUI	SUD	TOUR
91	9081	RINGEVAL	FRANCK	A/C	SAV 2			SUD	TOUR ROUGE
92	5844	ROIG	CYRIL	S/C	SAV 2			CENTR	CAGNES/MER
93	9443	SEMBACH	CELINE	SGT	SAV 2			EST	MENTON
94	2887	TOYA	OLIVIER	A/C	SAV 2			SUD	MAGNAN
95	4304	VALIANI	PHILIPPE	A/C	SAV 2			CENTR	CAGNES/ME
96	8200	VILTROUVÉ	NICOLAS	SGT	SAV 2		OUI	CENTR	CAGNES/MER
97	9237	WHERLE	JEROME	SAP	SAV 2			EST	MENTON

Fait à VILLENEUVE LOUBET
Le 01 JANVIER 2016

LT DELIN et D Nautique 5015 06



NICE, LE 18 FEV. 2016

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

GROUPEMENT FONCTIONNEL OPERATIONS PREVISION
AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE GIORDANO
YG.CB

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

Arrêté S.D.I.S. N° 161081

fixant la liste des Agents Spécialisés Groupe d'Investigation et de Reconnaissance
pour le premier semestre de l'année 2016 du Service Départemental d'Incendie et de Secours
des Alpes Maritimes

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le décret N° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2006-220 du 23 février 2006 relatif à l'emploi des projecteurs hypodermiques ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 1^{er} février 1978 modifié approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurs-pompiers communaux ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

VU l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels;

VU la consigne opérationnelle n° 2011-04 concernant les modalités d'engagement des moyens opérationnels de la section spécialisée « Groupe d'Investigation et de Reconnaissance », dénommée GIR06 ;

SUR proposition du proposition du Sous-Directeur chargé de l'organisation opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude des agents spécialisés du Groupe d'Investigation et de Reconnaissance du Département des Alpes-Maritimes pour le premier semestre de l'année 2016, les personnels figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté S.D.I.S. n° 153649 du 22 juillet 2015 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le directeur départemental des services d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes par intérim,



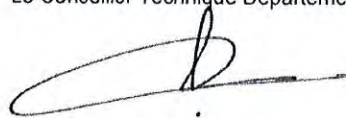
Colonel Alain JARDINET

GRUPE D'INVESTIGATION ET DE RECONNAISSANCE
LISTE OPERATIONNELLE 2016-1

NOM	PRENOM	GRADE	MAT	NIVEAU GIR	EMPLOI OPS GIR	GT/ GF	C.I.S.	Aptitude Opérationnelle
ALLASIA	Jean-François	CNE	3362	GIR 3	Conseiller Technique	GT SUD	OFF GT	Opérationnel
CAILLE	Frédéric	CNE	3134	GIR 3	Conseiller Technique	GT SUD	OFF HANCY	Opérationnel
JUAN	Nicolas	CNE	7801	GIR 3	Conseiller Technique	GT CENTRE	ANTIBES	Opérationnel
GIORDANO	YANNICK	CNE	4905	GIR 3	Conseiller Technique	GF2	OFF GF	Opérationnel
MORA	FREDERIC	CNE	8386	GIR 3	Conseiller Technique	GF5	OFF GF	Opérationnel
BANI	Yohan	SCH	6945	GIR 2	Chef d'unité	GT OUEST	BOCCA	Opérationnel
COULEAU	Henri	SCH	4324	GIR 2	Chef d'Unité	GT OUEST	PASTOUR	Opérationnel
DAL PONT	Frédéric	SCH	9460	GIR 2	Chef d'unité	GT SUD	MAGNAN	Opérationnel
DELVILLE	Elie	ADC	3115	GIR 2	Chef d'unité	GT SUD	GT SUD	Opérationnel
GOLETTA	Jean-François	CNE	5416	GIR 2	Chef d'unité	GT SUD	OFF GT	Opérationnel
GOMES	Laurent	LTN	10714	GIR 2	Chef d'unité	GT SUD	MAGNAN	Opérationnel
GOURIOU	FREDERIC	SCH	6455	GIR 2	Chef d'unité	GT CENTRE	ANTIBES	Opérationnel
HOLDRINET	Jean-Marie	ADC	268	GIR 2	Chef d'unité	GT SUD	BON VOYAGE	Opérationnel
JAHANT	Sébastien	LTN	3531	GIR 2	Chef d'unité	GT SUD	HANCY	Opérationnel
ORTIZ	Laurent	SCH	5400	GIR 2	Chef d'Unité	GT OUEST	BOCCA	Opérationnel
RUGGERI	THIERRY	ADC	4320	GIR 2	Chef d'unité	GF6	GF6	Opérationnel
SAMBUCCHI	Lionel	ADC	5580	GIR 2	Chef d'unité	GT SUD	FODERE	Opérationnel
STANIEC	Guillaume	SCH	7389	GIR 2	Chef d'unité	GT SUD	FODERE	Opérationnel
TARLET	Cyrille	SCH	6271	GIR 2	Chef d'unité	GT CENTRE	ANTIBES	Opérationnel
ANFOSSO	MARC	CAP	10258	GIR 1	Equipier	GT CENTRE	ANTIBES	Opérationnel
BAUTHEAC	Martin	CAP	11349	GIR 1	Equipier	GT SUD	HANCY	Opérationnel
BEDIER	Brice	SGT	8174	GIR 1	Equipier	GT OUEST	BOCCA	Opérationnel
BORGHINI	Pierre	SGT	8147	GIR 1	Equipier	GT SUD	FODERE	Opérationnel
BOSCHELLI	Marc	SGT	5443	GIR 1	Equipier	GT OUEST	PASTOUR	Opérationnel
BOYER	LUCAS	SAP	12132	GIR 1	Equipier	GT CENTRE	ANTIBES	Opérationnel
BUTRAUD	Florian	SAP	11432	GIR 1	Equipier	GT CENTRE	ANTIBES	Opérationnel
CAVELIER DO LIVRAMENTO	FELIPE	SGT	8395	GIR 1	Equipier	GT SUD	MAGNAN	Opérationnel
CHEVALIER	Denis	ADC	8641	GIR 1	Equipier	GT SUD	MAGNAN	Opérationnel
CORNU	OLIVIER	SCH	9127	GIR 1	Equipier	GT CENTRE	ANTIBES	Opérationnel
D'ACONA	FABRICE	CAP	6279	GIR 1	Equipier	GT SUD	MAGNAN	Opérationnel
DILENARDA	FRANCK	SGT	8721	GIR 1	Equipier	GT CENTRE	ANTIBES	Opérationnel
FERLONI	Julien	SCH	7556	GIR 1	Equipier	GT SUD	MAGNAN	Opérationnel
FERRERO	Jérôme	SAP	13323	GIR 1	Equipier	GT SUD	BON VOYAGE	Opérationnel
FINOCCHIARO	Daniel	SGT	5350	GIR 1	Equipier	GT CENTRE	ANTIBES	Opérationnel
GUERRERO	Jérémy	CAP	10511	GIR 1	Equipier	GT SUD	FODERE	Opérationnel

HIRTH	Guillaume	SCH	7372	GIR 1	Equipier	GT SUD	BON VOYAGE	<i>Opérationnel</i>
IBARBURU	Alex	SGT	9897	GIR 1	Equipier	GT OUEST	PASTOUR	<i>Opérationnel</i>
JAPART	Guillaume	CAP	10917	GIR 1	Equipier	GT SUD	FODERE	<i>Opérationnel</i>
LASLIER	Benjamin	SCH	8569	GIR 1	Equipier	GT CENTRE	ANTIBES	<i>Opérationnel</i>
MACCARIO	FLORENT	CAP	10355	GIR 1	Equipier	GT CENTRE	ANTIBES	<i>Opérationnel</i>
MARSAL	Benjamin	CAP	10134	GIR 1	Equipier	GT OUEST	BOCCA	<i>Opérationnel</i>
PETORIN	CHRISTOPHER	SAP	11757	GIR 1	Equipier	GT OUEST	BOCCA	<i>Opérationnel</i>
PORTIER	Nicolas	SGT	7299	GIR 1	Chef d'unité	GT SUD	MAGNAN	<i>Opérationnel</i>
REANO	Edouard	SCH	2881	GIR 1	Equipier	GT SUD	FODERE	<i>Opérationnel</i>
RENAUDOT	JULIEN	SGT	7522	GIR 1	Equipier	GT CENTRE	ANTIBES	<i>Opérationnel</i>
RONZIER	Frédéric	SCH	8023	GIR 1	Equipier	GT OUEST	BOCCA	<i>Opérationnel</i>
ROSSI	Cyril	SGT	9142	GIR 1	Equipier	GT CENTRE	ANTIBES	<i>Opérationnel</i>
RUSTENHOLZ	Gérôme	SGT	8108	GIR 1	Equipier	GT OUEST	PASTOUR	<i>Opérationnel</i>
SILVE	JULIEN	CAP	9866	GIR 1	Equipier	GT CENTRE	ANTIBES	<i>Opérationnel</i>
SOULAMI	Abdelkarim	CAP	10362	GIR 1	Equipier	GT SUD	MAGNAN	<i>Opérationnel</i>
VERRECCHIA	César	SGT	8384	GIR 1	Equipier	GT SUD	BON VOYAGE	<i>Opérationnel</i>
ZAULI	Gregory	SGT	5441	GIR 1	Equipier	GT SUD	MAGNAN	<i>Opérationnel</i>

Le Conseiller Technique Départemental,



Commandant Frédéric MORA

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

NICE, LE 18 FEV. 2016

CABINET DU PREFET
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL OPERATIONS-PREVISION

AFFAIRE SUIVIE PAR : CAPITAINE GIORDANO
YG/CB

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté S.D.I.S. N° 161082

fixant la liste des agents de la Cellule Mobile d'Intervention Radiologique
pour le premier semestre de l'année 2016 du Service Départemental d'Incendie et de Secours
des Alpes Maritimes

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

VU l'arrêté du 20 décembre 2002 modifié, fixant le Guide National de Référence relatif aux risques radiologiques ;

VU l'arrêté du 08 décembre 2005 relatif au contrôle d'aptitude médicale, à la surveillance radiologique et aux actions de formation ou d'information au bénéfice des personnels intervenants engagés dans la gestion d'une situation d'urgence radiologique et en particulier le 3^{ème} tiret de l'article 1,

VU l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels;

SUR proposition du Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude des Agents Spécialisés Risque Radiologique du Département des Alpes-Maritimes, pour le premier semestre de l'année 2016, les personnels figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté n° 153637 du 21 juillet 2015 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Sous Préfet, Directeur de cabinet, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet
GAB-A 27/10

Francis Xavier LAICH

GROUPEMENT FONCTIONNEL OPERATIONS PREVISION DU SDIS 06

SPECIALITE: CMIR

ANNEE: 2016

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL REFERENT

MAT	NOM	PRENOM	GRADE	NIVEAU	GT/GF	C.I.S
731	BROT	Henri	Cdt	Rad 4 - PCR	2	-

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL ADJOINT REFERENT

MAT	NOM	PRENOM	GRADE	NIVEAU	GT/GF	C.I.S
8955	GIUDICELLI	Jean	Cne	Rad 4 - PCR	Sud	Bon Voyage
8815	HALTER	Alain	Cdt	Rad 4 - PCR	4	-

LISTE D'APTITUDE DEPARTEMENTALE OPERATIONNELLE

MAT	NOM	PRENOM	GRADE	NIVEAU	GT/GF	CIS
110	ALBERTINI	Jacques	Cdt	Rad 3 - PCR	SPV	-
2469	BOSELLI	Jean Marc	Cne	Rad 3	Ouest	Bocca
7944	CAYE	France	Lt	Rad 3 - PCR	Ouest	Grasse
2485	ECHAMPE	Jean Marc	Cne	Rad 3 - PCR	Centre	Cagnes
6086	FERRADOU	Fabian	Cne	Rad 3 - PCR	GF2	-
4020	FIGLIOLI	Franck	Cdt	Rad 3 - PCR	Nord	-
11737	GIUSTI	Jérôme	Lt	Rad 3	Ouest	Bocca
69	PELLEGRINI	Jean Pierre	Lt	Rad 3 - PCR	SPV	-
10718	VIENET	Véronique	Vet Lcl	Rad 3	SSSM	-
2752	WEIL	Christian	Cne	Rad 3	Sud	Magnan

MAT	NOM	PRENOM	GRADE	NIVEAU	GT/GF	CIS
31	ADAMO	Henri	AC	Rad2	Nord	Contes
9052	AIRAUDI	Matthieu	Sgt	Rad 2	Sud	Fodéré
892	ALBERTINI	Jean Marc	AC	Rad 2	Sud	Magnan
7793	AMSTUTZ	Denis	Sgt	Rad 2	Sud	Bon Voyage
7949	AUDEBERT	Fabrice	Adj	Rad 2 - PCR	Sud	Fodéré
6433	BAGREL	Antony	Sgt	Rad 2	Sud	St Isidore
8719	BASCHINSKI	Lilian	AC	Rad 2 - PCR	Est	Menton
11135	BENOIT	Romain	Lt	Rad 2	Sud	Magnan
855	BERGONT	Michel	AC	Rad 2	Sud	Magnan
7072	BETOUN	Nicolas	SC	Rad 2	Sud	Magnan
2475	BOVIS	Michel	Lt	Rad 2	Centre	-
19	CERVEL	Thierry	AC	Rad 2	Sud	St Isidore
6343	CHATELAIN	Hugo	SC	Rad 2	Sud	Bon Voyage
4562	CHEVIRON	Jean Luc	SC	Rad 2	Sud	Magnan
7265	CONCA	Alain	CC	Rad 2	Sud	St Isidore
403	CONTI	Pascal	Lt	Rad 2	Ouest	Grasse
4324	COULEAU	Henri	Adj	Rad 2	Ouest	Pastour
9102	COYEAUD	Jérôme	AC	Rad 2	4	-
10156	DA SILVA CABRAL	Thomas	SC	Rad 2	Sud	St Isidore
2851	D'HAUSSY	Xavier	Adj	Rad 2	Sud	St Isidore
6111	ERRADA	Jean Philippe	Sgt	Rad 2	Ouest	Cabrières
8930	ESTIVANT	Thierry	Sgt	Rad 2 - PCR	Sud	Magnan
2069	FALICON	Jean François	Sgt	Rad 2	Centre	Biot
8314	GHIRAN	Jean Christophe	SC	Rad 2 - PCR	Sud	St Isidore

8933	GIRALT	Olivier	SC	Rad 2	Est	Menton
12075	GOUNET	Geoffroy	Sp1	Rad 2	Sud	Fodéré
10687	GUGOLE	Nicolas	CC	Rad 2	Sud	Fodéré
11818	HERCOUET	Benjamin	Sp1	Rad 2	Sud	Magnan
11099	HODOT	Fabien	Cap	Rad 2	Sud	Magnan
10278	LECLUSE	David	Sgt	Rad 2	Ouest	Grasse
9639	LEVEQUE	Fabien	Adj	Rad 2 - PCR	4	-
5434	MALBE	Cédric	SC	Rad 2	Centre	Carros
6130	MANDAL	Olivier	Sgt	Rad 2	Sud	St Isidore
4348	MARKL	Fabrice	AC	Rad 2	Sud	Fodéré
5701	MARTIN	Eric	SC	Rad 2	Sud	St Isidore
5973	MATELLANES	Eric	Lt	Rad 2	Ouest	Bocca
4311	MAUBERT	Olivier	Sp1	Rad 2	Sud	St Isidore
9447	MOREY	Sébastien	Sgt	Rad 2	Sud	St Isidore
187	NIOLLON	Stéphane	Lt	Rad 2	Sud	Magnan
11043	PASCAL	Claire	Sp1	Rad 2	Ouest	Grasse
6536	POUYEZ	Grégory	Sgt	Rad 2 - PCR	Sud	St Isidore
4700	REVELLY	Noël	AC	Rad 2	Est	Menton
7683	ROUSGUISTO	Gaël	Lt	Rad 2 - PCR	Centre	Cagnes
5338	SASSI	Patrick	SC	Rad 2	Est	Menton
8422	SENNI	Nicolas	Sgt	Rad 2	Sud	St Isidore
4760	SIEGEL	Franck	AC	Rad 2	Centre	Carros
9523	TACHON	Adrien	Lt	Rad 2	Est	Menton
3840	THAON	Philippe	AC	Rad 2	Centre	Carros
8850	VALENTIN	Laurent	Sgt	Rad 2	Sud	Bon Voyage
4523	VIZZA	Emmanuel	Adj	Rad 2	Sud	Bon Voyage

10675	BROCHOT	Christian	Lt	Expert PCR	SPV	-
10264	FERRARI	Patricia	Med Cdt	Médecin PCR	SSSM	-
14160	MONTARU	Philippe	Lt	Expert PCR	SPV	-

SPECIALITE: SSSM Groupe 1 **ANNEE: 2016**

8860	ALAUX DHENIN	Virginie	Med Lcl	Gpe 1	SSSM	-
9087	BARRIER	Gilles	Med Lcl	Gpe 1	SSSM	-
5794	BETTI	Laetitia	Inf	Gpe 1	SSSM	-
8356	RIELLO	Christian	Med Lcl	Gpe 1	SSSM	-

Villeneuve Loubet le 08.01.2016

PAR Cdt Henri BROT

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

NICE, LE 18 FEV. 2016

GROUPEMENT FONCTIONNEL OPERATIONS PREVISION

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE GIORDANO

LE PREFET DES ALPES - MARITIMES
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté S.D.I.S. N° 161083

fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés en « recherche de personnes ensevelies » de l'Unité d'Intervention Cynotechnique du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes Maritimes pour l'année 2016

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile;

VU la loi N° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 1^{er} février 1978 approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurs-pompiers communaux ;

VU l'arrêté du 05 janvier 1988 relatif aux conditions d'obtention du Brevet National de Maître-Chien d'Avalanches;

VU l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif à la Cynotechnie ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

VU l'arrêté du 08 août 2013 relatif aux formations des sapeurs pompiers volontaires,

VU l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels;

SUR proposition du Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés en « recherche de personnes ensevelies » de l'Unité d'Intervention Cynotechnique du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes Maritimes pour l'année 2016 les personnels figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté n° 151722 du 27 février 2015 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet, et Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Préfecture des Alpes-Maritimes
Le 15/01/2016
Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
[Signature]

GROUPEMENT FONCTIONNEL OPERATIONS PREVISION

LISTE D' APTITUDE OPERATIONNELLE

SPECIALITE: CYNOTECHNIE

ANNEE: 2016

EQUIPE DECOMBRE

CONSEILLERS TECHNIQUES

NOM	PRENOM	GRADE	MAT	GT/GF	CIS
VINET	VERONIQUE	Lt-Col Vet	10 718	SSSM	/
VILLARDRY	PATRICK	A/C	2 747	SUD	MAGNAN

CHEFS UNITES

NOM	PRENOM	GRADE	MAT	GT/GF	CIS
BLANQUART	HERVE	A/C	4 858	SUD	MAGNAN
MEYER	JEAN-CHRISTOPHE	S/C	4 473	CENTRE	ANTIBES

EQUIPES CYNOPHILES OPERATIONNELLES

NOM	PRENOM	GRADE	MAT	DECOMBRE	CHIEN	Tatouage/ Puce	GT/GF	CIS
BLANQUART	HERVE	A/C	4 858	OUI	EBOLA	250 268 500 282 028	SUD	MAGNAN
BLANQUART	HERVE	A/C	4 858	OUI	GUESS	250 269 604 537 593	SUD	MAGNAN
DUMAITRE	LOIC	SAP	13 778	OUI	HUNTER	250 268 730 058 480	CENTRE	VALBONNE
GIRARD	LIONEL	ADJ	6 923	OUI	FALKO	2 GUZ 351	OUEST	SAINT VALLIER
LYRAUD	PATRICK	SAP	11 196	OUI	GOLD	250 268 710 035 476	SUD	CASTAGNIERS
MENNESON	JULIEN	CAL	11 322	OUI	FONZY	250 269 821 494 922	EST	MENTON
VILLARDRY	PATRICK	A/C	2 747	OUI	GUNNER	250 268 710 073 891	GFOP	VILLENEUVE
VILLARDRY	PATRICK	A/C	2 747	OUI	ARKO	250 269 604 689 279	GFOP	VILLENEUVE
VILLARDRY	PATRICK	A/C	2 747	OUI	CYCLONE	250 269 604 080 221	GFOP	VILLENEUVE

EQUIPE AVALANCHE

MONITEUR NATIONAL

NOM	PRENOM	GRADE	MAT	GT/GF	CIS
ALMONTE	MARC	SAP	13 267	GFOP	VILLENEUVE

EQUIPES CYNOPHILES OPERATIONNELLES

NOM	PRENOM	GRADE	MAT	AVALANCHE	CHIEN	Tatouage/ Puce	GT/GF	CIS
GREYER	ALAIN	SAP	14 431	OUI	IODA	250 269 810 082 246	GFOP	VILLENEUVE
LEOPOLD	STEPHANE	SAP	14 329	OUI	EKLIPS	250 268 500 250 714	GFOP	VILLENEUVE

Fait à Villeneuve-Loubet le : 09/01/2016

Le responsable des équipes cynophiles départementales

Lieutenant Philippe SIMONPIERI



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

NICE, LE 18 FEV. 2016

GROUPEMENT FONCTIONNEL OPERATIONS PREVISION

AFFAIRE SUIVIE PAR : CAPITAINE GIORDANO *[Signature]*

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté S.D.I.S. N° 161084

fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Plongeurs de la Sécurité Civile du département des Alpes-Maritimes pour le premier semestre 2016

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile;

VU le décret N° 90-227 du 28 mars 1990 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2011-45 du 11 janvier 2011 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 1^{er} février 1978 approuvant le règlement d'instruction et de manoeuvre des sapeurs-pompiers communaux ;

VU l'arrêté du 28 janvier 1991 définissant les modalités de formation à la sécurité des personnels intervenant dans les opérations hyperbares ;

VU l'arrêté du 15 mai 1992 définissant les procédures d'accès, de séjour et d'organisation du travail en milieu hyperbare ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

VU l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels;

VU l'arrêté du 31 juillet 2014 fixant le Référentiel Emplois, Activités, Compétences sur les « Interventions, Secours et Sécurité en Milieu Aquatique et Hyperbare »;

SUR proposition du Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle des Plongeurs de la Sécurité Civile du Département des Alpes-Maritimes pour le premier semestre 2016, les personnels figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2:

L'arrêté Préfectoral n° 153640 du 21 juillet 2015 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Sous Préfet, Directeur de cabinet, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

[Signature]
[Date]

GROUPEMENT FONCTIONNEL OPERATIONS DU SDIS 06

SPECIALITE: PLONGEE

ANNEE 2016

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL NAUTIQUE REFERENT

MAT	NOM	PRENOM	GRADE	NIVEAU	PROF	savh élico	MELANGES TRIMIX TRIOX NITROX	SNL	SEV Eaux Vives	GT ou GF	C.I.S
1 6581	DELIN	DOMINIQUE	Ltn HC	SAL 3 Conseiller Technique Départemental	60 *		OUI		OUI	CENTRE	CAGNES
2 7563	CEIL	NICOLAS	ADJ	SAL 3 Conseiller technique adjoint	60 *		OUI		OUI	SUD	TOUR ROUGE

LISTE D APTITUDE D OPERATIONNELLE

MAT	NOM	PRENOM	GRADE	NIVEAU	PROF	SAV H ELI EC 145	MELANGES TRIMIX TRIOX NITROX	SNL	SEV	GT ou GF	C.I.S
3 8300	AUCLAIR	JOEL	CNE	SAL 3	60 *		OUI	SNL 2	OUI	GRH	ETAT MAJOR
4 7214	COQUELIN	DANIEL	ADJ	SAL 3	60 *		OUI		OUI	SUD	TOUR ROUGE
5 12057	LACROIX	EMMANUEL	Ltn HC	SAL 3	60 *		OUI		OUI	CENTRE	CI PRV ANTIBES
6 6326	RICHARD	FABIEN	A/C	SAL 3	60 *		OUI		OUI	CENTRE	ANTIBES
7 7209	ROGUE	LAURENT	ADJ	SAL 3	60 *		OUI		OUI	SUD	MAGNAN
8 7561	ALMERAS	PHILIPPE	A/C	SAL 2	60 *				OUI	SUD	TOUR ROUGE
9 6376	BANET	FREDERIC	CNE	SAL 2	60 *					OUEST	CI PRV CANNES
10 11135	BENOIT	ROMAIN	LTN 1	SAL 2	60 *					SUD	MAGNAN
11 9161	BERTAZZO	FABIEN	S/C	SAL 2	60 *				OUI	SUD	TOUR ROUGE
12 8533	CHAVANY	MICKAEL	ADJ	SAL 2	60 *				OUI	CENTRE	ANTIBES
13 7898	DANE	FREDERIC	SGT	SAL2	60 *				OUI	CENTRE	ANTIBES
14 6583	DEZALDIVAR	DAVID	ADJ	SAL 2	60 *					CENTRE	ANTIBES
15 8564	DUPONT	EMMANUEL	S/C	SAL 2	60 *	OUI			OUI	OUEST	BOCCA
16 9070	DIETRICH	MANUEL	S/C	SAL 2	60 *				OUI	SUD	TOUR ROUGE
17 3740	FRANCHI	ALAIN	A/C	SAL 2	60 *	OUI			OUI	OUEST	BOCCA
18 11701	GRAS	JEROME	S/C	SAL 2	60 *				OUI	EST	MENTON
19 6134	ISAKOWITCH	THOMAS	ADJ	SAL 2	60 *				OUI	SUD	TOUR ROUGE
20 7558	LARROQUE	DENIS	ADJ	SAL 2	60 *				OUI	CENTRE	ANTIBES
21 5208	MAURIN	GILLES	A/C	SAL 2	60 *	OUI			OUI	OUEST	BOCCA
22 8389	PATORET	FREDERIC	S/C	SAL 2	60 *	OUI			OUI	OUEST	PASTOUR
23 6650	RIBERO	CEDRIC	S/C	SAL 2	60 *				OUI	SUD	TOUR ROUGE
24 4926	SEMBACH	J.GUILLAUME	S/C	SAL 2	60 *				OUI	EST	MENTON
25 4590	TABONI	LUDOVIC	A/C	SAL 2	30					OUEST	PASTOUR
26 7939	VILAIN	VINCENT	ADJ	SAL 2	60 *				OUI	SUD	FODERE
27 12491	WOHLBANG	REINHOLD	LTN 2	SAL 2	60 *					PREV	CI PRV/ANTIBES
28 9609	AGOSTINI	PIERRE	S/C	SAL 1	30					SUD	FODERE
29 6945	BANI	YOANN	S/C	SAL 1	30	OUI			OUI	OUEST	BOCCA
30 9126	BELLIARD	LOIC	SGT	SAL 1	30					CENTRE	ANTIBES

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

NICE, LE 18 FEV. 2016

GROUPEMENT FONCTIONNEL OPERATIONS PREVISION

AFFAIRE SUIVIE PAR : CAPITAINE GIORDANO
YG/MCB

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté S.D.I.S. N° 161085

fixant la liste des agents de la Cellule « risques chimiques et biologiques » pour l'année 2016
du Service Départemental d'Incendie et de Secours
des Alpes Maritimes

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article
R 1424-52 ;

VU la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de
secours ;

VU la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile;

VU la loi N° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-
pompiers volontaires et à son cadre juridique;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions
communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier
du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-
pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre
d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre
d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre
d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale
des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

VU l'arrêté du 23 mars 2006 fixant le « Guide National de Référence » relatif aux risques chimiques et biologiques ;

VU l'arrêté du 08 août 2013 relatif aux formations des sapeurs pompiers volontaires,

VU l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels;

VU le règlement départemental opérationnel chimie du 09 septembre 1998, approuvé par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes ;

SUR proposition du Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude des agents spécialisés de la cellule « Risques Chimiques et Biologiques » du Département des Alpes-Maritimes pour l'année 2016, les personnels figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

La liste opérationnelle est arrêtée annuellement par le Préfet, avec emplois tenus par chaque spécialiste ; modificatifs possibles en cours d'année.

ARTICLE 2 :

L'arrêté n° 151843 du 19 mars 2015 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Sous Préfet, Directeur de Cabinet, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

A handwritten signature in black ink is visible, along with a faint rectangular stamp or official mark below it. The signature appears to be written in a cursive style.

GROUPEMENT FONCTIONNEL OPERATIONS-PREVISION DU SDIS 06

SPECIALITE	RCH-BIO	ANNEE	2016
-------------------	----------------	--------------	-------------

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL RCH-BIO

NOM	PRENOM	GRADE	MAT	NIVEAU	GT/GF	C.I.S
SEVE	Laurent	Cne	5514	RCH 4	DDA	-

CONSEILLER TECHNIQUE RCH-BIO

NOM	PRENOM	GRADE	MAT	NIVEAU	GT/GF	C.I.S
AUDIIFRED	Frédéric	Cne	7947	RCH 4	Alerte	-
BROT	Henry	Cdt	731	RCH 4	Opérations-Prévision	-

CONSEILLER TECHNIQUE BIO

NOM	PRENOM	GRADE	MAT	NIVEAU	GT/GF	C.I.S
VINET	Véronique	Vét Lt Col	10718	RCH 2	SSSM	-

LISTE D'APTITUDE OPERATIONNELLE DEPARTEMENTALE

NOM	PRENOM	GRADE	MAT	NIVEAU	GT/GF	CIS
ALLASIA	Jean-François	Cne	0003362	RCH3	Sud	-
BREMOND	Marjorie	Cne	0011254	RCH3	Prévention	-
COYEAUD	Jérôme	Adj	0009102	RCH3	Prévention	-
DEGIOANNI	Alain	Cdt	000670	RCH3	Opérations-Prévision	-
IORELLI	Franck	Cdt	0004020	RCH3	Nord	-
FOURNIER	Steeves	Cne	0008724	RCH3	Centre	-
GIUDICELLI	Jean	Cne	0008955	RCH3	Sud	Nice Bon Voyage
GREBOVAL	Loïc	Cne	0008865	RCH3	Prévention	-
JUAN	Nicolas	Cne	0007801	RCH3	Centre	Antibes
MICHEL	Laurent	Cne	0003903	RCH3	Technique	-
PERNIN	Laurent	Cne	0006381	RCH3	Ouest	Cannes La Bocca
PONT	Jean-Philippe	Cne	0007699	RCH3	Prévention	-
RICCI	Christophe	Cne	0003349	RCH3	Centre	-
AGOSTINI	Fabrice	Sgt	0004769	RCH2	Ouest	Mougins
AIRAUDI	Mathieu	Sgt	0009052	RCH2	Sud	Nice Fodéré
AUDEBERT	Fabrice	Adj	0007949	RCH2	Sud	Nice Fodéré
BALESTRA	Christophe	Sgt	0010742	RCH2	Ouest	Grasse
BARANOWSKI	Georges	Adj	0005353	RCH2	Ouest	Cannes Pastour
BASCHINSKI	Lilian	Adj	0008719	RCH2	Est	Menton
BERGIRON	Hervé	Sgt	0005785	RCH2	Ouest	Grasse
BETOUN	Nicolas	Sgt	0007072	RCH2	Sud	Nice Magnan
BIFFI	Alain	Adj	0003350	RCH2	Centre	Cagnes sur Mer
BOJ	Frédéric	Adj	0006215	RCH2	Ouest	Grasse
BORROL	Jean-Christophe	Sgt	0004863	RCH2	Centre	Cagnes sur Mer
BORROL	Nicolas	Sgt	0005349	RCH2	Ouest	Mougins
BUISSON	Renaud	Adj	0008020	RCH2	Ouest	-
CAILLEREZ	Frédéric	Sgt	0005746	RCH2	Ouest	Grasse
CAPONI	Bruno	Adj	0000311	RCH2	Centre	Cagnes sur Mer
CAPONI	François	Lt 1	0000313	RCH2	Centre	Valbonne
CLERC	Daniel	Lt 1	0011690	RCH2	Prévention	-
CONCA	Alain	Sgt	0007265	RCH2	Sud	Nice Saint Isidore
CONTI	Pascal	Lt 1	0000403	RCH2	Ouest	Grasse
CREUZENET	Franck	Adj	0006711	RCH2	Ouest	Cannes La Bocca
DE PERETTI	Serge	Sgt	0008566	RCH2	Centre	Cagnes sur Mer
DE QUERO	Jean-Louis	Lt 1	0004656	RCH2	Ouest	Mougins
D'HAUSSY	Xavier	Adj	0002851	RCH2	Sud	Nice Saint Isidore
DI CARLO	Daniel	Sgt	0006087	RCH2	Ouest	Mougins
ECHAMPE	Jean Marc	Cne	0002485	RCH2	Centre	Cagnes sur Mer
ERRADA	Jean-Philippe	Sgt	0006111	RCH2	Ouest	Mougins
FALICON	Jean-François	Sgt	0002069	RCH2	Centre	Biot
FERRACCI	Arnaud	Lt 1	0006288	RCH2	Centre	-

FRANCESCHI	Jean Louis	Adj	0000366	RCH2	Ouest	Grasse
FRANCHI	Alain	Adj	0003740	RCH2	Ouest	Cannes La Bocca
GARCIA-DOMINGUEZ	Sébastien	Sgt	0009942	RCH2	Sud	Nice Saint Isidore
GELOT	Olivier	Adj	0006884	RCH2	Ouest	Grasse
GHIGO	Olivier	Adj	0004833	RCH2	Centre	Cagnes sur Mer
GHIRAN	Jean-Christophe	Sgt	0008314	RCH2	Sud	Nice Saint Isidore
GIAMMARIOLI	Philippe	Lt 1	0003464	RCH2	Ouest	Grasse
GIRALT	Olivier	Sgt	0008933	RCH2	Est	Menton
GOSSE	Mathias	Adj	0004154	RCH2	Ouest	Grasse
GUEDON-IMBERTECHE	Benoît	Sgt	0007320	RCH2	Ouest	Grasse
GUGOLE	Nicolas	Sgt	0010687	RCH2	Sud	Nice Fodéré
GUIDI	Gil-Marc	Sgt	0001209	RCH2	Ouest	Cannes Pastour
HISLER	Pascal	Sgt	0009940	RCH2	Centre	Cagnes sur Mer
KOHLHUBER	Bruno	Lt 1	0004248	RCH2	Centre	Carros
LACROIX	Eric	Adj	0007984	RCH2	Centre	Vence
LAUGIER	Cédric	Cne	0008238	RCH2	Sud	Nice Saint Isidore
LECLUSE	David	Sgt	0010278	RCH2	Ouest	Grasse
LEVEQUE	Fabien	Adj	0009639	RCH2	Prévention	-
LOPEZ	Sébastien	Adj	0004536	RCH2	Ouest	Grasse
MACHE	Nicolas	Sgt	0008047	RCH2	Centre	Cagnes sur Mer
MANDAL	Olivier	Sgt	0006130	RCH2	Sud	Nice Saint Isidore
MARCHESI	Cédric	Sgt	0005460	RCH2	Ouest	Grasse
MATELLANES	Eric	Lt 1	0005973	RCH2	Ouest	Cannes La Bocca
MOULIN	Patrick	Lt 2	0004121	RCH2	Ouest	-
MUDADU	Jean Marc	Adj	0002072	RCH2	Centre	Cagnes sur Mer
NUCERA	Yannick	Adj	0008640	RCH2	Ouest	Grasse
OLIVEIRA	Mickaël	Sgt	0010633	RCH2	Centre	Cagnes sur Mer
ORTIZ	Laurent	Sgt	0005400	RCH2	Ouest	Cannes La Bocca
PARGNY	Jérôme	Sgt	0008034	RCH2	Ouest	Grasse
PEPINO	Sébastien	Sgt	0009340	RCH2	Sud	Nice Magnan
POUYEZ	Grégory	Sgt	0006536	RCH2	Sud	Nice Saint Isidore
PUYO	Henri	Sgt	0010460	RCH2	Est	Menton
REVELLY	Noël	Adj	0004700	RCH2	Est	-
SASSI	Patrick	Sgt	0005338	RCH2	Est	Menton
SCAZZARI	Victor	Sgt	0003941	RCH2	Centre	Cagnes sur Mer
VILLANUEVA	Fabien	Lt 1	0008877	RCH2	Ouest	Cannes Pastour
VILLARET	Jean-François	Adj	0009097	RCH2	Ouest	Cannes La Bocca
VUOLO	Henri	Cap	0009441	RCH2	Sud	Nice Saint Isidore
Total :	83					

EXPERT	SSSM	ANNEE	2016			
BARRIER	Gilles	Med Lcl	9087	CTZ SAP	SSSM	-
JOSSE	Denis	Pha Lcl	13253	Expert	SSSM	-

Fait à Villeneuve Loubet, le 29 janvier 2016

Cne Laurent SEVE




PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

NICE, LE 18 FEV. 2016

GROUPEMENT FONCTIONNEL OPERATIONS PREVISION

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE GIORDANO
YG/CB

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté S.D.I.S. N° 161086

fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Agents Spécialisés en Sauvetage Déblaiement du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes Maritimes pour l'année 2016

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile;

VU la loi N° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 1^{er} février 1978 approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurs-pompiers communaux ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

VU l'arrêté NOR NTO300207A du 8 avril 2003 fixant le Guide National de Référence relatif au Sauvetage Déblaiement ;

VU l'arrêté du 08 août 2013 relatif aux formations des sapeurs pompiers volontaires,

VU l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels;

SUR proposition du Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés en Sauvetage Déblaiement du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes Maritimes pour l'année 2016 les personnels figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté n° 153718 du 24 juillet 2015 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Sous Préfet, Directeur de cabinet, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Pour le Préfet,
~~Le Sous-Préfet, Directeur du Cabinet~~
CAB-A 3710

François-Xavier LAUCH

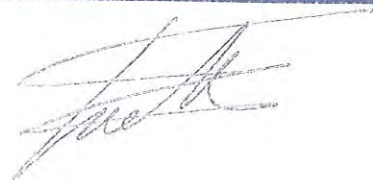
VILAIN	THIERRY	LT	5102	SDE2	GF + NORD	
ZABOROVSKI	FREDERIC	ADJ	8742	SDE2	SUD	NICE

ALBANO	JEROME	SGT	8565	SDE1	SUD	NICE
ARCOS	PHILIPPE	SGC	11198	SDE1	EST	MENTON
ARIS	FREDERIC	SGC	6258	SDE1	OUEST	GRASSE
AUSSENARD	PIERRE-YVES	SGT	11793	SDE1	OUEST	ANDON
ASTEGIANO	CYRIL	SGC	6531	SDE1	OUEST	GRASSE
AYMAR	OLIVIER	ADJ	8674	SDE1	SUD	NICE
BEHEM	GILLES	SGC	4939	SDE1	OUEST	CANNES
BERGIRON	HERVE	SGC	5785	SDE1	OUEST	GRASSE
BERGONNIER	GAEL	ADC	8013	SDE1	SUD	NICE
BLANQUARD	HERVE	ADC	4858	SDE1	SUD	NICE
BOIS	ROMAIN	SGC	8221	SDE1	CENTRE	VALBONNE
BOJ	FREDERIC	ADC	6215	SDE1	OUEST	GRASSE
BOTHY	DIDIER	CAL	6623	SDE1	OUEST	MOUGINS
BOUCHE	SEBASTIEN	SGC	5468	SDE1	SUD	NICE
BRES	OLLIVIER	SGC	7931	SDE1	CENTRE	CARROS
CANO	RAPHAEL	SGC	6982	SDE1	EST	MENTON
CONTI	PASCAL	LT	403	SDE1	OUEST	GRASSE
DAL PONT	FREDERIC	SGC	9460	SDE1	SUD	NICE
DALMASSO	ERIC	SGC	7319	SDE1	EST	MENTON
DI COMMUN	STEPHANE	SGC	3097	SDE1	OUEST	MOUGINS
DOLLE	STEPHANE	SGC	7041	SDE1	OUEST	MOUGINS
DRAUSSIN	FABIEN	SGC	5749	SDE1	OUEST	CANNES
DUCA	MARC	ADC	3810	SDE1	EST	MENTON
FABRI	CHRISTOPHE	SGC	7129	SDE1	EST	MENTON
FALZON	VINCENT	ADC	7995	SDE1	SUD	NICE
FAVIER	LUCAS	SGC	6109	SDE1	CENTRE	CAGNES SUR MER
FERLONI	JULIEN	SGC	7556	SDE1	SUD	NICE
FERRANDO	OLIVIER	SGC	8167	SDE1	OUEST	CANNES
FOSSALI	OLIVIER	CAL	10295	SDE1	EST	MENTON
FRION	FABRICE	ADC	4497	SDE1	SUD	NICE
FUGIER	JEREMY	SGC	10697	SDE1	SUD	NICE
FUNEL	ANDRE	SGC	3992	SDE1	OUEST	CANNES
GALLO	STEPHANE	ADC	2846	SDE1	EST	MENTON
GATTI	JEAN-FRANCOIS	ADC	3038	SDE1	CENTRE	CAGNES SUR MER
GERARDOT	STEPHANE	ADC	9034	SDE1	SUD	NICE
GESQUIERE	MARC	SGC	6984	SDE1	EST	MENTON
GIAMMARIOLI	PHILIPPE	LT	3464	SDE1	OUEST	GRASSE
GIOVINAZZIO	THIERRY	SGC	6631	SDE1	OUEST	GRASSE
JAHANT	SEBASTIEN	LT	3531	SDE1	SUD	NICE
IMPERT	JONATHAN	SGC	6985	SDE1	EST	MENTON
KOHLHUBER	BRUNO	LT	4248	SDE1	CENTRE	CARROS
KRALJ	RUDOLPHE	SGC	8096	SDE1	SUD	NICE
LAUGIER	CHRISTOPHE	SGC	1614	SDE1	CENTRE	CARROS
LAVOCAT	LIONEL	ADC	3373	SDE1	EST	MENTON
MARCHESI	CEDRIC	SGC	5460	SDE1	OUEST	GRASSE
MARSAL	BENJAMIN	CAL	10134	SDE1	OUEST	CANNES
MELEISSIS	NICOLAS	SGC	8134	SDE1	SUD	NICE

MELONI	STEPHANE	SGC	6511	SDE1	EST	MENTON
MICHEL	THIBAULT	CAL	10328	SDE1	OUEST	CANNES
MISARELLI	PIERRE	LT	12772	SDE1	OUEST	ANDON
MORANI	ISABELLE	ADC	9185	SDE1	GF+NORD	GILETTE
MORANI	JEAN-FRANCOIS	SGT	8484	SDE1	CENTRE	VENCE
NADAL	OLIVIER	SGC	6781	SDE1	CENTRE	CAGNES SUR MER
NASO	JEAN-PATRICE	ADC	1845	SDE1	SUD	NICE
NOIROT	REMY	SGC	5082	SDE1	OUEST	GRASSE
PASTOR	STEPHANE	SGC	4509	SDE1	SUD	NICE
PELLEGRIN	JEAN-PAUL	LT	8769	SDE1	OUEST	CABRIS
PEREZ	PATRICE	CAL	12702	SDE1	EST	MENTON
PINEAU	MARYSE	LT	9197	SDE1	EST	MENTON
PLANEL	NICOLAS	SGC	8182	SDE1	SUD	NICE
PONTES	ANTHONY	SGT	11192	SDE1	EST	MENTON
PUYO	HENRI	SGC	10460	SDE1	EST	MENTON
REY	CAMILLE	SGC	8809	SDE1	OUEST	GRASSE
ROBITAILLE	ALEXANDRE	SGC	6255	SDE1	CENTRE	CAGNES SUR MER
SALUZZO	PATRICK	ADJ	3103	SDE1	SUD	NICE
SALAZAR	NICOLAS	SGC	8572	SDE1	CENTRE	CAGNES SUR MER
SALZMANN	CHRISTIAN	SGC	6749	SDE1	EST	MENTON
SASSI	ALAIN	SGC	4748	SDE1	EST	MENTON
SASSI	PATRICK	SGC	5338	SDE1	EST	MENTON
SERRA	STEPHANE	ADC	6320	SDE1	SUD	NICE
SERY	CHRISTIAN	LT	3091	SDE1	OUEST	GT OUEST
SIMONPIERI	PHILIPPE	LT	307	SDE1	GF+NORD	GF TECH.
SUBRINI	DAVID	SGC	7716	SDE1	SUD	NICE
SULPICE	ALEXANDRE	CAL	10615	SDE1	EST	MENTON
TACHON	ADRIEN	LT	9523	SDE1	EST	MENTON
TERRASSE	OLIVIER	ADC	12623	SDE1	CENTRE	VENCE
THIENPONT	JEREMY	CAL	12866	SDE1	EST	MENTON
TONIN	CELINE	SGC	8336	SDE1	CENTRE	CARROS
VASSAL	ALAIN	ADC	1789	SDE1	OUEST	GT OUEST
VIALE	GREGORY	SGC	5383	SDE1	SUD	NICE
VIGNI	RICHARD	ADC	6123	SDE1	CENTRE	CARROS
VIVIER	MARC	CAL	8029	SDE1	CENTRE	VALLAURIS

FAIT A GILETTE LE : 21 JANVIER 2016

COMMANDANT FRANCK FIORELLI
 CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL
 DE LA S.O.S. DICA





**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**Le président du conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Président de droit du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes**

ARRETE S.D.I.S. 161489

N°

**Relatif à l'élaboration d'une liste de personnel du Service de Santé et de Secours Médical du SDIS 06,
habilité au contrôle des défibrillateurs à usage du grand public.**

- VU Le Décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes (DAE) par des personnes non médecins.
- VU l'Arrêté du 3 mars 2003 fixant les listes des dispositifs médicaux soumis à l'obligation de maintenance et au contrôle de qualité mentionnés aux articles L. 5212-1 et D. 665-5-3 du code de la santé publique.
- VU Le code de la santé publique article R.5212-25, l'« exploitant veille à la mise en œuvre de la maintenance et des contrôles de qualité prévus pour les dispositifs médicaux qu'il exploite ».
- VU l'avis favorable formulé par Monsieur le Médecin-Chef;

- **SUR Proposition** de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et de Monsieur le Médecin Chef: du Service de Santé et de Secours Médical,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La liste départementale des personnels SPV, SPP, PATS habilités à contrôler les défibrillateurs à usage du grand public du Service de Santé et de Secours Médical est définie comme suit :

ABBADI	JEAN LOUIS
BONO	DAVID
CECCONI	PHILIPPE
CHERBONNEL	VIRGINIE
CRISCUOLO	ERIC
HERIN	RONALD
MANTEGUES	YANN
MESSIAN	MONIQUE
OTTO-BRUC	CORALIE
RODIA	FRANCK
SEVE	ANOUCK

TOUTE CORRESPONDANCE DEVRA ETRE ADRESSEE IMPERSONNELLEMENT A

"M. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS"
140, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - B.P. N° 99 - 06271 Villeneuve Loubet Cedex
Tél. : 04 93 22 76 00 Télécopie : 04 93 22 92 79

ARTICLE 2^{er} :

La liste départementale des personnels SPV, SPP, PATS habilités à réaliser des actions de sensibilisation du grand public est définie comme suit :

ABBADI	JEAN LOUIS
AGLIARDI	PASCAL
BONO	DAVID
BRUNAIN	ANTONY
CECCONI	PHILIPPE
CECCONI	MARGAUX
CHERBONNEL	VIRGINIE
CRIADO	BRUNO
CRISCUOLO	ERIC
DE ALMEIDA PIRES	JEAN MICHEL
DE JACGER	MATTHIEU
DEFONTAINE	SOPHIE
DESEVEDAVY	ARNAUD
DHE	AGATHE
FILIPPI	SEVERINE
GOURIOU	FREDERIC
GRANELLE	FABIEN
HERIN	RONALD
HUCHET	ALEXIA
HUCHET	SEBASTIEN
KOELESCH	CHRISTOPHE
LAMBERGHINI	LUC
MANTEGUES	YANN
MARIGNANI	LISE
MESSIAN	MONIQUE
MOREL	TONY
OTTO-BRUC	CORALIE
PICCO	FLORENT
PRADELI	ANTONY
RAZZANO	EMILIE
ROBIN	GREGORY
RODIA	FRANCK
SEVE	ANOUCK

ARTICLE 3 :

La liste départementale des personnels du SSSM du SDIS 06 habilités à contrôler les défibrillateurs à usage du grand public et celle des personnels SPV, SPP, PATS habilités à réaliser des actions de sensibilisation du grand public sont mise à jour annuellement.

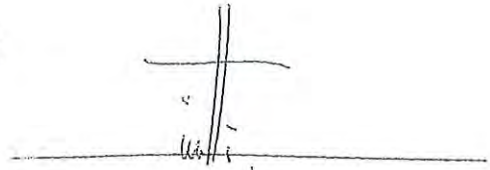
ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Monsieur le Médecin Chef du Service de Santé et de Secours Médical, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes.

Villeneuve-Loubet, le : 11 MARS 2016

*Le président du conseil départemental,
Président de droit du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours des
Alpes-Maritimes*

Éric CIOTTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Ciotti', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat illegible.